

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 2 février 2022 A 20h30 en mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel COUDEYRE, DUSSUC Marie-Hélène, Ghislain, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERRIER Marie Laure, ,

Excusés : CRAUSAZ Frédéric, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, PERNET Pascale, PICCARD Maxime,

Procuration : Pascale PERNET pour Arlette BERGER

Convocation du 26/01/2022

Secrétaire de séance : Marie Laure PERRIER

Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du 5 janvier 2022

Demande d'ajout acceptée à l'unanimité.

Convention entre les communes et l'agglomération pour le déploiement des conseillers numériques France -Services

BUDGET

La commission budget a été réunie sous la responsabilité de Bernard NEYRON et a pris connaissance des recettes en fonctionnement pour l'année 2021.

Un état est remis à chaque conseiller pour commentaires.

TRAVAUX

Etat d'avancement des travaux présenté par Jean Marc ANCIAN

Ancienne poste : l'avancement est dans les délais

Réseaux Crépiat : SNTP travaille sur le chemin du Four

Etat des lieux des chemins et routes effectué par l'Agence 01

RAPPORT DE VERIFICATION DES EXTINCTEURS

Sur 58 extincteurs :

- 2 recharges atelier

- Ancienne Poste : commande de 4 extincteurs et d'un plan « intervention pompiers » et plan d'évacuation

ECOLE

Cas COVID : période difficile ces dernières semaines avec de nombreux cas parmi les élèves et agents municipaux.

2 espaces garderie ont été mis en place jusqu'à 17h30 afin d'éviter un brassage des enfants pendant la crise sanitaire.

Changement de 2 ordinateurs.

Le conseil des maitresses a décidé de suspendre le cycle de natation au regard de la situation sanitaire.

La bibliothèque sera réouverte pour les élèves au retour des vacances de février.

FOOT

Projet de fusion des associations de football Nurieux-Volognat /Izernore

Le siège social sera à Izernore.

Le bureau directeur sera composé à part égale de 50% de membres des 2 clubs, avec 2 co-présidents.

Les matchs de l'équipe première seront joués à hauteur de 66% à Izernore, et la répartition sera travaillée de manière équitable et cohérente pour les autres équipes (nous espérons faire 3 équipes au minimum)

Les couleurs de chaque club seront supprimées pour laisser place à une nouvelle couleur

Le nom de la nouvelle structure devra contenir le nom Izernore et Nurieux

Le casque Gaulois d'Izernore et la feuille de chêne de Nurieux figureront dans le nouveau logo.

Les manifestations extra sportives les plus emblématiques, sociales et rentables proposées dont voici la liste (encore modifiable) :

- Concours de pétanque sur Septembre (manif de Nurieux)
- Choucroute sur Octobre (manif d'Izernore)
- Saucissons sur Novembre (manif de Nurieux)
- Arbre de Noël sur Décembre pour les enfants (manif d'Izernore)
- Loto sur Février (manif de Nurieux)
- Galettes ou vente à emporter sur Avril (manif d'Izernore)
- Feu d'artifice 13 Juillet à Nurieux (manif de Nurieux)

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE COMMUNES ET AGGLOMERATION POUR LE DEPLOIEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES

Présentée au conseil municipal du 3 novembre 2021, ce projet a reçu un accord de principe

La présente convention a pour objet de fixer les modalités administratives, financières et techniques encadrant le déploiement des Conseillers Numériques sur le territoire de la Communauté avec les communes partenaires du dispositif

La convention de partenariat est prévue pour une durée de 2 ans, soit pour les années civiles 2022 et 2023. Elle n'est pas reconductible.

Haut-Bugey Agglomération assure le pilotage et la coordination globale du programme sur le territoire et assume entre autres les fonctions suivantes :

Engagement des dépenses et perception des recettes,
Acquisition des matériels dévolus à l'activité,
Recrutement, encadrement et gestion de la carrière des agents affectés au programme,
Animation du comité de pilotage et relation avec les partenaires,
Définition des modalités de déploiement des conseillers numériques,
Elaboration et diffusion du plan de communication,
Création des contenus pédagogiques, accueil des publics, animations des séances de formation, Démarches, contrats et conventions inhérentes à l'appel à manifestation d'intérêt et participation aux réunions de coordination.

Pour la Commune, le montant de la participation est fixé à 400 € par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant

Divers :

- Réussite de Guillaume au concours de rédacteur principal. Félicitations du Conseil Municipal
- Informations COVID envoyées par mail à chaque conseiller.
- Salle des fêtes pour théâtre acceptée vu le nouveau protocole à partir du 16 février
- Bibliothèque pour élèves à la rentrée des vacances
- Signalement de brochures de Sidéfage (tri des ordures ménagères) reçus dans les boîtes aux lettres de la commune alors que la commune est concernée par Organom
- Panneau électronique : certaines informations se voient mal. il est demandé de voir ce qui est le plus lisible
- Demande des élus afin de connaître les possibilités de faire des visites organisées par Organom de la déchetterie.
- Décès de Yves Emmanuel DULAUROY

Prochains conseils municipaux les mercredi 16 mars 2022 et mercredi 13 avril 2022

